

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 janvier 2016**

Décision n° **CP-2016-0654**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Lyon Part-Dieu - Réaménagement de la place de Milan - Acquisition des lots n° 1070 et 1132 de la copropriété Le Vivarais, formant respectivement un appartement et un emplacement de stationnement situés au 33, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Mirhamed

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 28 décembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 janvier 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Bernard (pouvoir à M. Kepenekian), Mme Belaziz.

**Commission permanente du 11 janvier 2016****Décision n° CP-2016-0654**

objet :	<b>Projet Lyon Part-Dieu - Réaménagement de la place de Milan - Acquisition des lots n° 1070 et 1132 de la copropriété Le Vivarais, formant respectivement un appartement et un emplacement de stationnement situés au 33, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme Mirhamed</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 14 décembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de la Part-Dieu, deuxième quartier d'affaire français, pôle commercial et culturel au centre de la Métropole lyonnaise, fait l'objet depuis 2010 d'un projet urbain ambitieux de redynamisation et de développement urbanistique et économique. Ce projet porte à la fois sur la requalification et l'aménagement d'espaces publics ainsi que sur la réhabilitation et la production d'une nouvelle offre immobilière, principalement tertiaire, pour répondre au développement métropolitain de l'agglomération. Il permettra, notamment, d'offrir plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal.

Dans le cadre de ce projet Lyon Part-Dieu, par délibérations du Conseil n° 2011-2461 du 12 septembre 2011 et n° 2012-3219 du 10 septembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a exposé les interventions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet et validé les acquisitions à réaliser. Dans ce cadre, un droit de préemption urbain renforcé a également été instauré sur le périmètre du projet, par délibération du Conseil n° 2012-2873 du 19 mars 2012.

Les copropriétés de la place de Milan ont été identifiées comme des sites à forts enjeux urbain pour le développement du secteur de la gare et les biens faisant l'objet de la présente décision sont situés dans la copropriété dénommée Le Vivarais intégrée dans l'ensemble immobilier de la place de Milan.

Aux termes du compromis, monsieur et madame Mirhamed céderaient au prix de 195 000 €, conforme à l'avis de France domaine, le lot n° 1070 correspondant à un appartement de type 3 d'une superficie de 68,86 mètres carrés ainsi que le lot n° 1132 correspondant à un emplacement de stationnement en sous-sol, libres de toute location ou occupation, le tout situé au 33, boulevard Vivier Merle à Lyon 3°, dans la copropriété Le Vivarais, sur la parcelle cadastrée EM 243 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 8 septembre 2015, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 195 000 €, des lots n° 1070 et n° 1132 de la copropriété Le Vivarais sur la parcelle cadastrée EM 243 située 33, boulevard Vivier Merle à Lyon 3°, et appartenant à monsieur et madame Mirhamed, dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain du quartier de la Part-Dieu.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4495, le 26 janvier 2015 pour la somme de 12 735 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 21321 - fonction 515, pour un montant de 195 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2016.**